

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 10/03/2023 de 9^h du heures à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾

Dominique RICOTTON demeurant 220 chemin de l'upé à Saint Pandolphe (40180)

Je souhaite attirer l'attention sur un point que je n'ai pas abordé, sauf envoi de ma part, dans les documents relatifs à l'enquête publique.

Le château se situe à proximité d'une zone d'habitation jusqu'ici particulièrement calme. Ces habitations sont situées à des distances allant de 250 m à 500 m, au plus. De plus ces habitations ne sont séparées du château par aucun obstacle naturel, celui-ci étant de surcroît situé en un point haut.

Je suis donc à assurer que l'activité nouvelle générée par la nouvelle débâtiion du château renforce les nuisances sonores, au sens strict de nouvelles, à ce gavem de l'accueil de mariages, souvent festifs ; il peut en aller de même pour les séminaires organisés sur place.

Dès et déjà, à ce gavem de certains occasions, nous avons pu constater la perception de forts niveaux sonores générés par une animation musicale extérieure au château et déposée dans le com de ce bâtiment.

Il convient donc

- que les prestations musicales avec sonorisation soient confinées à l'intérieur du château, sauf exceptions, bien sûr, bénies.
- que des heures d'utilisation des sonorisations musicales soient définis en renforcement de la réglementation existante en la matière.

- qu'un niveau de bruit en débat réservatoire soit défini en complément de ces heures.
- qu'un arrêté municipal, pour ce mois, encadre les nuisances sonores potentiellement générées par l'activité d'accueil du château.

Fait à Dax le 11 mars 2023

Clôture de l'enquête Publique

ce jour 11/04/2023

Le Commissaire enquêteur

